



21170
Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton de Brazey-en-Plaine

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 5 février 2026

L'an deux vingt-six, le 05 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Nombre de membres au CM : 13
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présent à la séance : 10
Nombre de procuration : 3
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 13

Date de la convocation :

29/01/2026

Date d'affichage :

29/01/2026

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, IMBERT Alain, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur IMBERT Alain

Rapporteur du texte : Madame HOSTALIER Valérie

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 021-212105779-20260205-2026004-DE

Date de publication : le 06 février 2026

Nomenclature délibération : 7.1 - Décisions budgétaires

Objet de la délibération : N° 2026-004 - Vote du budget primitif 2026 de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2023-41 du 21 septembre 2023 portant sur les délégations consenties au Maire ;

Vu la commission finance du 19 janvier 2026 ;

Vu le Compte Financier unique 2025 de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Mairie de Saint-Usage pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs ci-joint dans la maquette budgétaire à la date du 1er janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 suivante :

Investissement :

Dépenses : 593 589.76 € (948 263.65 avec 354 673,89 de reste à réaliser)

Recettes : 948 263.65 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 113 047.93 €

Recettes : 1 113 047.93 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 30 avril 2026.

Nombre de voix pour	10	Abstentions	0
Nombre de voix contre	3	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER